

# CERTIBIOCIDÉ - Lutte contre les nuisibles (TP14, TP18, TP20)

La date de validité du certiphyto est de 5 ans à partir de la date de délivrance indiquée sur le certificat

Enregistré au Répertoire Spécifique sous le n° RS6442 auprès de France Compétences

Certificateur : DRAAF



CFPH Lyon-Ecully  
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



3 jours (21 heures)



630 € TTC - Les frais de repas ne sont pas compris dans le tarif de la formation

## Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances réglementaires, techniques et de sécurité nécessaires à l'achat, la manipulation et l'application des produits biocides destinés à la lutte contre les nuisibles
- Garantir des pratiques conformes à la réglementation, respectueuses de la santé publique et de l'environnement

## Inscription

Formations techniques professionnalisantes, pour votre équipe ou votre structure.

**Contactez-nous !**

**Téléphone : 04 78 33 46 12**

**Mail : [cfppa.ecully@educagri.fr](mailto:cfppa.ecully@educagri.fr)**

## Modalités pédagogiques

- Apports théoriques illustrés de cas pratiques
- Travaux dirigés, études de situations réelles, échanges d'expérience
- Supports visuels et documentation réglementaire actualisée
- Formation animée par un formateur habilité Certibiocide

## Public - Prérequis

Techniciens applicateurs en dératisation, désinsectisation, désinfection (3D), Responsables techniques ou encadrants d'entreprises de traitement, agents de collectivités et personnels de services techniques ou d'hygiène, Responsables de maintenance, d'hygiène ou de biosécurité dans les établissements recevant du public ou personnels des industries agroalimentaires.

### Les prérequis sont :

- Etre majeur (18 ans ou plus)
- Savoir parler et écrire en français
- Il est recommandé (mais non obligatoire) de disposer de connaissances de base en biologie des nuisibles, en hygiène ou en sécurité au travail pour faciliter l'acquisition des compétences

## Financement

Modalités de financement possibles (sous réserve d'éligibilité selon votre situation) : financement par l'entreprise, OPCO (OCAPIAT, VIVEA ...), financement individuel (CPF, autofinancement), ou autres dispositifs selon région / branche.

## Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis tout au long de la formation (quiz, QCM, échanges)
- Test final conforme au modèle validé par le Ministère de la Transition Écologique
- Délivrance d'une attestation de réussite Certibiocide "Lutte contre les nuisibles" permettant la demande de certificat officiel via la plateforme du Ministère

# Contenu de la formation

## Partie 1 : Le cadre réglementaire et les responsabilités

Textes législatifs et réglementaires applicables aux produits biocides (Règlement européen (UE) n°528/2012, Code de l'environnement)  
Conditions de mise sur le marché, d'achat, de détention et d'utilisation  
Responsabilités du détenteur du Certibiocide et obligations administratives  
Gestion de l'agrément des entreprises, contrôles et sanctions

## Partie 2 : Les produits biocides et leur usage

Typologie des produits concernés (types 14, 18, 20)  
Modes d'action, formulations et principes actifs  
Lecture et interprétation des étiquettes et fiches de données de sécurité (FDS)  
Conditions d'utilisation, compatibilités, précautions et interdictions

## Partie 3 : Les risques pour la santé et la sécurité

Voies d'exposition, effets sur la santé humaine et animale  
Risques physiques, chimiques et toxicologiques  
Équipements de protection individuelle (EPI) et mesures de prévention  
Gestion des situations d'urgence, premiers secours, stockage sécurisé

## Partie 4 : Les risques pour l'environnement

Impacts sur la faune, la flore, les milieux aquatiques et les sols  
Bonnes pratiques de prévention des pollutions  
Gestion des déchets, emballages vides et produits non utilisables (PPNU)

## Partie 5 : La lutte intégrée et les alternatives

Principes de la lutte intégrée (IPM)  
Identification et biologie des nuisibles (rongeurs, insectes, acariens)  
Techniques non chimiques et pratiques de prévention  
Stratégies de lutte raisonnée et suivi des résultats

## Partie 6 : La traçabilité et les obligations administratives

Tenue du registre d'intervention et de suivi  
Conservation des documents réglementaires  
Communication auprès des clients et des autorités compétentes

## Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully  
cfppa.ecully@educagri.fr  
0478334612  
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation  
scanner le QR code ou rdv sur  
notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

